

Participants : Yvan Lecerf, Jérôme Petit, Xavier Bleicher, Philippe Lafargue, Daniel Cuquemel, Michel Oury, Nicole Oheix, Denis Lefebvre, Sophie Caublot.

1. Bilan AG du 7 août 2021 :

Les propositions concernant le rapport moral, le rapport financier, le périmètre des zones, les modifications de statuts, les cotisations 2022, les orientations 2022 et le renouvellement de syndicat ont tous été acceptés à l'unanimité correspondant à 750 voix sur 1001 voix constituant l'ASDP des propriétaires, présents ou représentés et ayant payé leur cotisation (13 pouvoirs). Le PV de l'Assemblée Générale est disponible sur notre site <https://asdp.ovh>

2. Renouvellement du bureau :

Le bureau a été renouvelé à l'unanimité:

- Denis Lefebvre, président
- Dominique Dubois, vice-président
- Michel Oury, responsable de la communication
- Yvan Lecerf, trésorier
- Sophie Caublot, secrétaire

3. Bilan d'Yvan Lecerf, trésorier :

Les cotisations, bien qu'ayant été réclamées plus tardivement cette année, représentent à ce jour 10080€ pour 2021.

4. Organisation des actions 2021-2022 :

- Distribution d'un bulletin destiné à informer la population de Denneville Plage concernant la raison d'être de l'ASDP et la tenue d'une prochaine enquête publique en vue du passage en ASA
- Denis Lefebvre et Sophie Caublot rencontreront Yann Mouchel, garde du littoral, membre du Symel (Syndicat mixte des espaces littoraux de la Manche) en vue d'une réflexion sur les herbues qui réapparaissent sur le nord de Denneville-Plage à la faveur de l'absence de grandes marées en cette saison estivale, et par extension l'accrétion de la plage de Lindbergh et les effets de l'épi rocheux de Port-Bail. Par ailleurs, il sera évoqué la mise en place d'une information permanente sur le respect de notre plage et de l'espace dunaire de Saint-Rémy-des-Landes et Lindbergh qui appartiennent tous deux au Conservatoire du Littoral.

5. Divers :

- Suite à la remarque de Daniel Cuquemel qui a lu que la Gemapi supprimerait la cotisation actuelle, Denis fait remarquer que ce point n'est pas très clair et qu'il ne sait pas à l'heure actuelle si l'on ne devra pas payer les deux cotisations. Point à étudier donc.

